

Si, comme l'a dit le ministre, il y a vraiment eu des entretiens, le président et le vice-président n'en ont pas eu connaissance. Je pense donc qu'en toute justice, si le ministère de l'Industrie et du Commerce se soucie vraiment de conserver cette importante industrie au Canada, il devrait assurément prendre une initiative réelle en vue de s'entretenir avec les dirigeants de cette société, dans l'espoir de les convaincre d'étendre leur activité au Canada même. Le président de la Versatile m'a fait remarquer que cette dernière ne demandait pas de concessions. Tout ce qu'elle veut, c'est un traitement fiscal égal et juste. Par exemple, la Versatile, dans la province du Manitoba, paie quelque 54 p. 100 d'impôt sur les sociétés. On lui demande de soutenir la concurrence d'entreprises internationales de fabrication de machines, dont des sociétés aussi importantes que la Massey-Ferguson qui, me dit-on, n'a payé, au cours des trois dernières années, que 31.6 p. 100 d'impôt sur les sociétés sur la base de son activité internationale, et la John Deere qui paie environ 10 p. 100 de la valeur de ses transactions internationales. Ajoutez-y les effets du programme DISC et on se trouve dans une situation qui pousse littéralement cette société à quitter le pays.

En toute sincérité, je pense que le ministre et ses hauts fonctionnaires devraient prendre immédiatement des mesures pour mettre en branle les mécanismes et prendre les initiatives nécessaires pour avoir des consultations et des discussions significatives avec les dirigeants de la société pour qu'elle s'établisse au Canada. Une discussion se déroule aujourd'hui au sujet de l'économie de filiales qui est prédominante au Canada. Je pense que si nous ne faisons rien pour stimuler les sociétés canadiennes en exploitation dans notre pays, nous n'aurons rien d'autre à espérer que de continuer à avoir ce que l'on appelle l'économie de filiales. Je prie instamment le ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, de mettre immédiatement tout en œuvre pour que cette extension de la Versatile Corporation vienne s'installer n'importe où au Canada.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'éclaircir un certain nombre de points en ce qui concerne la Versatile Manufacturing Company. En premier lieu, je tiens à préciser que les fonctionnaires de notre ministère ont eu d'étroits contacts avec un certain nombre de responsables de la Versatile Manufacturing Company, y compris avec M. Robinson, le président, qu'ils ont rencontré et avec qui ils ont discuté au cours des deux dernières semaines. Pendant un certain temps, d'autres représentants ont été contactés au ministère au sujet des programmes, pour aider

et renseigner en ce qui concerne les programmes de commercialisation et de production. Des représentants de la société ont participé à des missions d'échanges scientifiques menées en Allemagne et en Russie, et à des expositions commerciales outre-mer ainsi qu'aux États-Unis. Ainsi, comme peut le constater le député, notre ministère entretient des relations étroites avec cette société depuis assez longtemps.

Je tiens à dire également que pour ce qui est des mesures législatives du DISC, les responsables de cette société nous ont informés que ces mesures n'ont nullement influencé leur décision de se lancer dans un programme de fabrication aux États-Unis. Je tiens également à dire que l'usine du Canada, qui représente maintenant un taux élevé d'emploi, continuera de mener son activité au Canada. L'on s'attend à ce que ce niveau d'emploi demeure le même.

J'aimerais également rappeler au député les dernières modifications fiscales qui ont été proposées dans le budget, il y a une semaine, qui visent à diminuer considérablement l'impôt sur les sociétés et à donner à ces dernières la possibilité d'être plus compétitives sur les marchés étrangers. Je tiens à rappeler au député que les fabricants canadiens de machines agricoles ne reçoivent aucun avantage sur le plan des tarifs douaniers, en raison des changements qui ont été apportés il y a un certain nombre d'années, et qui ont ramené la fabrication et la production de machines agricoles au Canada au niveau le plus bas possible.

M. Mazankowski: Répondez à la question: Allez-vous tenir des réunions avec la Versatile?

M. Howard (Okanagan Boundary): J'ai répondu à la question. J'ai dit que les fonctionnaires avaient entretenu des rapports très étroits avec les dirigeants de Versatile depuis une période considérable de temps. J'ai répondu à tous les points soulevés dans la question du député. J'ai dit aussi que la société va continuer de fabriquer au Canada sur une grande échelle et que le programme DISC n'est pas un facteur déterminant dans la décision de la société d'établir une usine à Fargo, au Dakota-Nord.

Toutes les réponses réfutent les points soulevés plus tôt par le député. Tout indique clairement que le ministère de l'Industrie et du Commerce a aidé cette société de bien des manières pour en faire une société prospère et rentable au Canada et pour s'assurer qu'elle continuera de servir l'industrie agricole canadienne grâce à ses produits fameux qui ont gagné une place estimable dans l'économie canadienne.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 50.)